



Litige suite à des travaux

Par yvert, le 20/01/2010 à 12:59

Bonjour,

J'ai fait remplacer mes baies coulissantes en aluminium et volets roulants pour un montant de 6700 euros.

La couleur des lames des volets n'est pas identique aux baies , or elles auraient du l'être (devis à l'appui).

Les finitions sont grossières (trous sous les rails, découpe de travers ...)

Lors de la réunion de fin de chantier, l'artisan n'a fait aucune propositions d'améliorations et m'affirme que ce ne sont que des détails.

Quels sont mes recours ?? Quelles sont les procédures possibles ??

J'ai pour l'instant payé la moitié du chantier, est ce suffisant ?

Sur quoi puis je espérer réparation ?

Salutations